Publié le

ID: 017-211700869-20240408-CFU2023COMMUNE-BF



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE du Compte Financier Unique 2023

L'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La commune de Chaniers vote son premier CFU sur l'exercice 2023.

1. <u>Informations statistiques, fiscales et financières</u> (fiche individuelle DGF 2023)

Population DGF 2023: 3744 (Population INSEE 3667 + 77 résidences secondaires)

Superficie: 2653 ha

Longueur de la voirie: 80 184 m

Commune membre de la CDA de SAINTES (FPU) – Attribution de compensation versée à l'EPCI: 274 994 € en fonctionnement et 9256 € en investissement soit 284250 €

La commune est bureau centralisateur du canton de Saintes-Est,

Potentiel fiscal 3 taxes : 1 951 190 €

Prélèvement au titre du FNGIR : 261 121 €

Nombre de logements sociaux de la commune : 31

Nombre de logements Taxe d'Habitation de la commune : 1782



2. Recettes de fonctionnement:

A. Produits de la fiscalité directe locale : + 8 %

Libellés	Taux	Produits perçus 2022	Produits perçus 2023
Taxe d'habitation	17.35	56 765	61 643
Taxe habitation sur	17.35	12 615	15 593
locaux vacants			
Taxe Foncière sur le	44.37	1 505 928	1 646 114
bâti			
Effet du coefficient		+ 55 088	+ 60 636
correcteur			
Taxe foncière sur le	45.35	60 123	64 317
non bâti			
Rôles TH TF		11 278	733
complémentaires			
	Total	1 701 797	1849 036
	73111		
Rôles TH TF			
complémentaires <n< td=""><td></td><td>10 507</td><td>331</td></n<>		10 507	331
	Total		
	7318		
Totaux		1 712 304	1849367

Dégrèvement de TH sur locaux vacants : 938 €

Réforme de la fiscalité locale :

- Le taux de la taxe d'habitation est figé,
- Depuis 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes : taux de la commune 22.87 + taux du Département de la Charente-Maritime 21.50 soit un taux de 44.37 % au profit de la commune.

Les taux restent inchangés depuis 2014.

Variations des bases de 2022 à 2023 :

Taxe d'habitation	+ 8.59 %
Taxe foncière sur le bâti	+ 9.27 %
Taxe foncière sur le non bâti	+ 6.97 %



B. <u>Dotations de l'Etat et autres</u>:

	2021	2022	2023
Dotation Globale	349 647	351 025	350 422
de fonctionnement	343 047	331 023	330 422
(DGF)			
Fonds de			
péréquation des	66 835	66 427	61 713
ressources			
intercommunales			
(FPIC)			
Taxe sur droits de			
mutation	125 186.22	159 506.56	160 468.90
(Département)			
Dotation de			
solidarité rurale	413 475	432 184	460 198
(DSR)			
Dotation nationale			
de péréquation	78 226	70 403	63 363
(DNP)			
Totaux	1 033 369.22	1 079 545.56	1 096 164.90

3. Autres recettes:

	2020	2021	2022	2023
Taxes sur les pylônes	55 892	57 168	58 655	61 528
Taxe d'aménagement	41 036.54	54 044.56	50 170.89	40 232.74
FCTVA sur investissement	96 931.72	Perçu sur 2022	132 088.18	72 819.17
FCTVA sur fonctionnement	13 394.96	Perçu sur 2022	20 105.36	11 558.72



4. <u>Dépenses de fonctionnement</u> :

		2 312 848.05	2 464 848.20	2 446 245.93
042	Opérations d'ordre	118 543.16	207 813.77	158 708.65
68	Provisions	7 513.17	6 440.38	0
67	Charges exception.	21	0	880
66	Charges financières	38 014.54	26 829.15	24 224
	gestion courante	309 071.33	189 631.04	207 660.76
65	Autres charges de			
	produits	537 228	536 684	537 053
014	Atténuations de			
	personnel			
012	Charges de	832 955.45	930 100.47	946 318.48
	général			
011	Charges à caractère	469 501.40	567 349.39	571 401.04
		CA 2021	CA 2022	CFU 2023

Chapitre 014 : Prélèvement au titre de la Loi SRU : aucun depuis 2018

Pour rappel, en 2017, le prélèvement s'élevait à 43 722.88 €

5. Endettement:

Exercice	ce Annuité Intérêts		Capital	Capital
				restant dû au
				31/12
2022	181 377.04	29 479.83	151 897.21	739 605.44
2023	181 377.04	23 933.17	157443.87	582 161.57
2024	181 377.04	18 167.31	163 209.73	418 951.84

Ratios 2023:

Taux d'endettement : 22.84 %

(Encours de la dette 1/1 /recettes réelles de fonctionnement)

Capacité de désendettement : 0.78 année (dette au 31/12 / CAF brute : 816417 €)

Emprunt réalisé en 2023 : néant



<u>Ligne de Trésorerie</u>:

La commune a renouvelé la ligne de trésorerie de 200 000 € contractée auprès de la Caisse d'épargne par décision du 16/06/2023,

Aucun tirage n'a été fait sur cette ligne en 2023,

Montant des frais et commissions réglés sur l'exercice 2023 : 836.69 €

6. Capacité d'autofinancement (ou CAF): ratios, source DDFIP

	2019	2020	2021	2022	2023
CAF Brute	697 705	728 284	766 986	816 417	897 000
CAF Nette	462 534	525 395	606 178	664 520	739 076

7. Section d'investissement – réalisations 2023 :

> Dépenses

- Nouvelle école : intégration des frais études et honoraires payés au compte 2031 depuis l'exercice 2020, lancement de la construction en juillet,
- Eclairage public: poursuite du programme de modernisation (passage en LED)
- Achat d'un tracteur/broyeur d'occasion,
- Equipement du poste formalités CNI/passeports : PC, destructeur de documents,
- Achat d'un copieur pour l'accueil de la mairie,
- Acquisitions de matériels divers pour les services techniques, radar pédagogique, jeux city Park, illuminations,
- Continuité du marché de travaux de Voirie,
- Pose de bornes incendie,
- Pose d'une borne électrique sur le communal,
- Mise aux normes des alarmes des salles des fêtes,

> Recettes

Cession du terrain AE 266 au Maine Allain, derrière la boulangerie,

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID: 017-211700869-20240408-CFU2023COMMUNE-BF

- Subventions du Département pour la construction de la Poste et la borne électrique du communal,
- Participation de La Poste pour la construction de La Poste,
- Subvention du Fonds vert pour la modernisation de l'éclairage public,
- Subvention de l'Etat (DETR) pour la construction de La Poste, le carrefour du Maine Allain, la défense incendie, la construction de l'école,

8. Restes à réaliser au 31/12/2023 reportés sur 2024 :

Dépenses : 173 881.43 €

-	2031 - Mission aménagement rue des sables et chemin des potagers	14 438 €
-	2111 - Frais de notaire sur échange terrains chez corbin	840 €
-	2112 – Clôture bois city Park	13 000 €
-	2117 –Plantations d'arbres sur le communal	4 194.43 €
-	2117 – renforcement des berges de la Charente	21 198 €
-	21318 - Défense incendie – poteaux incendie	75 315€
-	21318 - Défense incendie – terrassements et clôture pour 2 bâches	13 000 €
-	21318 - Adoucisseur salle omnisports	8 000 €
-	2151 - Bordures chemin Beau	6 200 €
-	2151 - Mission aménagement carrefour du Maine Allain	96 €
_	21534 – Eclairage public (Chobelet, route des vergers, led)	17 600 €

Recettes: 17 155.51 €

-	1321 - Subvention fonds vert éclairage public	6 251.61 €
_	13461 - Subvention Etat DETR défense incendie	10 903.90 €

➤ Le besoin de financement des restes à réaliser à couvrir lors de l'affectation du résultat s'élève à 156 725.92 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID: 017-211700869-20240408-CFU2023COMMUNE-BF

9. <u>Résultats 2023 :</u>

Section d'investissement

 Recettes de l'exercice :
 2 459 668.85 €

 Dépenses de l'exercice :
 2 188 280.57 €

 Résultat d'investissement 2023 :
 + 271 388.28 €

Résultat reporté : - 721 602.20 €

Résultat de clôture 2023 : - 450 213.92 € (001 au BP 2024)

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 3 238 132.60 €

Dépenses de l'exercice : 2446245.93 €

Résultat de fonctionnement 2023 : +791 886.67 €

Résultat reporté: + 359 290.02 €

Résultat de clôture 2023 (avant affectation)::+1151176.69€

